

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 136 (2010)  
**Heft:** 07: Logement collectif

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DROIT DE RÉPONSE

D R O I T D E R É P O N S E

**Le dossier que nous avons consacré à l'architecture carcérale a suscité de vives réactions que nous publions ci-après. Bien qu'il n'y ait pas dans nos propos de critiques envers le travail des concurrents et du jury – nous restons persuadés qu'ils ont accompli leur tâche avec le plus grand soin possible – nous leur adressons nos excuses pour les contrariétés que la publication de ce dossier aurait pu leur occasionner.**

(réd.)

La revue *TRACÉS* n°4 du 3 mars 2010, consacrée à l'architecture carcérale, a ouvert un débat sur le concours pour l'Etablissement de détention pour mineurs de Palézieux, organisé par l'Etat de Vaud. Dans l'optique d'une discussion ouverte, il est regrettable que les auteurs des articles critiques, MM. Della Casa et Cauderay, ne se soient pas renseignés précisément sur la démarche mise en place par l'Etat, et n'aient pas cherché un dialogue avec le président du jury afin d'obtenir des informations exhaustives. Le résultat du concours publié dans la revue est incomplet, ce qui n'est pas correct pour les projets primés classés aux rangs 4 à 6. Nous regrettons vivement ce procédé, car il dessert fortement le principe du concours d'architecture, au risque de dissuader dans le futur les autorités politiques, déjà peu enclines à croire aux avantages de la procédure du concours, à en organiser.

L'enfermement de mineurs est en soi une problématique très délicate de notre société que les organisateurs n'ont pas prise à la légère, ni limitée à trois lignes comme le prétend M. Della Casa dans son éditorial. En effet, l'organisation du concours a été précédée d'une longue phase initiale de programmation et de réflexion avec des personnalités du domaine de la réinsertion des mineurs.

Le Comité de programmation était composé de :

- Philippe Lavanchy, chef du service de la Protection de la Jeunesse, président ;
- Marie-Françoise Leymarie, ex directrice de Valmont ;
- Catherine Martin, cheffe du service pénitentiaire ;
- Eric Perrette, architecte cantonal ;
- Mireille Reymond, présidente du Tribunal des Mineurs ;
- Maxline Stettler, adjointe au secrétariat général du DFJC, cheffe de projet.

Ce comité a défini avec précision le programme spécifique du concours, activité qui s'est déroulée sur une durée de deux ans. Le comité a aussi élaboré un concept pédagogique qui a été soumis à l'Office fédéral de la Justice à Berne, en vue de la reconnaissance du futur établissement de détention. Il faut relever également que ce centre de détention sera le premier en Suisse romande, puisqu'il n'en existe pas encore. Pour bien renseigner les concurrents du concours sur le fonctionnement de l'établissement de détention projeté, le concept pédagogique a été intégralement transmis aux concurrents du 2<sup>e</sup> degré. Ces réflexions et contributions ont été rendues publiques lors de l'adoption du crédit d'étude par le Grand Conseil en mars 2009, avant le lancement du concours. Dès lors, rien n'empêchait le débat à ce moment et M. Della Casa aurait pu l'initier au lieu d'intervenir un mois après la publication des résultats du concours.

Par ailleurs, pour accompagner le jury dans ses réflexions sur la problématique de l'enfermement, il est important de rappeler le nom des personnalités désignées par l'organisateur, personnalités qui ont apporté toutes leurs connaissances et compétences au thème, de manière très complémentaire à celles des architectes et ingénieurs :

a) en tant que membre du jury

- Catherine Martin, cheffe du service pénitentiaire ;
- Jean-Pierre Restellini, ex médecin pénitentiaire de Champ Dollon, représentant de la Suisse au Comité de la prévention de la torture du Conseil de l'Europe ;
- Mireille Reymond, présidente du Tribunal des Mineurs ;

b) en tant que suppléant

- Sébastien Aeby, directeur des établissements de la plaine de l'Orbe ;
- Philippe Lavanchy, chef du service de la Protection de la Jeunesse ;

c) en tant qu'experts

- Nicole Dovat, ex directrice de Serix ;
- Marie-Françoise Leymarie, ex directrice de Valmont ;
- Patrice Mabillard, directeur de Pramont.

Enfin, pour permettre au jury de s'inspirer du thème du concours, les membres du jury, les suppléants et les experts ont visité ensemble des établissements fermés ou pénitentiaires pour mineurs (Pramont et Uitikon), ce qui leur a permis de déjà s'interroger, débattre et comprendre le sujet préalablement aux phases du jugement. Le jury reste convaincu que les documents remis aux concurrents ont permis une explication claire de la problématique. Libre à chacun de se documenter selon son approche personnelle et ses intérêts. Le résultat des diverses propositions soumises par les concurrents au jury en est la preuve éclatante.

Lors du vernissage de l'exposition du concours, le président du jury a évoqué le manque de vécu d'une prison de la part des concurrents architectes et des membres professionnels du jury, afin de relever la difficulté du thème et la nécessité de s'entourer de personnalités compétentes dans ce domaine. Les propos du président du jury étaient les suivants :

« Il n'est en effet pas aisés de concevoir un projet de prison, d'autant plus pour des mineurs, où l'émotionnel prend une grande part. De plus, très peu d'entre nous, concurrents ou membres du jury ont un vécu d'une prison, seuls les objecteurs de conscience ont peut-être cette expérience..., toujours est-il que l'appropriation du programme, voire sa compréhension a été très complexe, ce qui explique la nécessité qu'a eu le jury de s'entourer de plusieurs experts pour l'aider à analyser les aspects fonctionnels et sécuritaires des projets. Par comparaison avec d'autres concours, concevoir une école, un musée ou un bâtiment administratif est certainement plus simple, car là nous avons tous un vécu. » L'interprétation de M. Cauderay, auteur de l'article « Concevoir le contradictoire », est ainsi erronée et tendancieuse.

Les membres du jury et le collège d'experts souhaitent par ces propos informer objectivement les lecteurs de la revue *TRACÉS*.

Au nom du jury et des experts, son président :  
Yves Golay, architecte, chef de la section planification, projets, travaux du service Immeubles, Patrimoine et logistique de l'Etat de Vaud.

Cher Francesco,

Tu t'es trompé de cible et trompé de débat. Se poser la question des établissements pénitentiaires aujourd'hui paraît intéressant, d'autant plus lorsqu'il s'agit de mineurs. Mais cette question a été et est traitée par d'autres professionnels : juges, avocats, psychologues, éducateurs directement concernés et bien au fait de l'évolution des besoins. Faire une révolution personnelle quand les combats sont finis paraît peu productif.

Le programme du concours d'architecture de l'établissement pénitentiaire de Palezieux, contrairement à ce que tu

écris, a été bien préparé et certainement mieux que d'autres concours d'architecture. Etant donné ta formation d'architecte diplômé de l'EPFL, nous sommes surpris de tes propos sur le besoin d'expérimentation du thème. Ainsi, les architectes devraient avoir des expériences personnelles dans tous les domaines pour pouvoir les dessiner et les créer ? N'est-ce pas là l'essentiel de notre profession que de concrétiser notre regard personnel sur les thèmes et les questions qui nous sont posées aujourd'hui ? Ne crois-tu pas que chaque participant à ce concours ait été suffisamment professionnel et passionné pour s'être bien renseigné (visites) et bien documenté sur le sujet ? Crois-tu que nous attendons des maîtres d'ouvrages une liste de références dans chacun des concours annoncés ?

Il est certainement dommage que tu portes si légèrement des accusations sur les participants qui ont fourni un travail et une réflexion importante sur le sujet et contribuent ainsi concrètement au débat. Comme il est également dommage que tu portes aussi si légèrement des accusations sur les architectes membres du jury, sachant pertinemment qu'ils étaient accompagnés de personnes fort compétentes et engagées auprès de ces jeunes en difficulté en tant que médecin, juge ou éducateur.

Les architectes, maîtres d'ouvrage, membres du jury ou participants au concours ont contribué à apporter des réponses aux questions posées, mais qui restent certes ouvertes à toute évolution sociale ou politique. Il en est de même pour beaucoup de thèmes auxquels nous devons répondre et « inventer aujourd'hui pour le passé de demain ».

Au même titre que les établissements pénitentiaires pour jeunes et moins jeunes, ces questions se posent par exemple au sujet du thème des EMS et la prise en charge des personnes âgées dans notre société, au sujet des enfants et du rôle de l'école, au sujet des lieux de vie des immigrés et des sans-papiers...

Il est donc bien d'autres sujets qui nous touchent, nous intéressent et nous interrogent. Bien d'autres sujets à discuter et à débattre. Il n'est pas nécessaire pour autant de discredit le travail de nombre de professionnels pour se faire entendre. Notre manière à nous de nous exprimer consiste à traduire en matière et en espace notre propre regard et notre propre sensibilité sur les sujets soulevés et proposés. C'est d'en prendre le risque au travers des projets. C'est de l'assumer de façon irréversible lorsque nous avons la chance de les réaliser. Pour nous, c'est l'essence même de notre profession et ce qui la rend si passionnante.

Graeme Mann et Patricia Capua Mann  
Architectes EPFL FAS SIA, Lausanne